PROJET

Plan de gestion 2022-2027

coordonné au niveau international du district hydrographique international Rhin

> (partie A = partie faîtière) Avril 2021

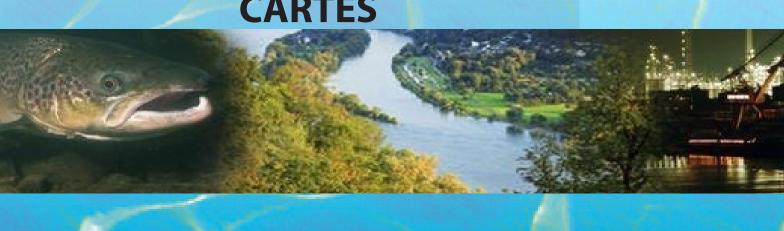
> > **CARTES**



Internationale Kommission zum Schutz des Rheins

Commission Internationale pour la Protection du Rhin

Internationale Commissie ter Bescherming van de Rijn



Mentions légales

Rapportage commun 2021

de la République Italienne

de la Principauté du Liechtenstein

de la République fédérale d'Autriche

de la République fédérale d'Allemagne

de la République Française

du Grand-Duché de Luxembourg

du Royaume de Belgique

du Royaume des Pays-Bas

Avec la participation

de la Confédération Helvétique

Sources des données Autorités compétentes dans le district hydrographique du Rhin

Coordination Comité de coordination Rhin avec l'appui du secrétariat de la

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)

Cartographie Bundesanstalt für Gewässerkunde, Coblence, Allemagne

Remarque En raison de la pandémie du virus COVID 19 qui s'est étendue

depuis mars 2020 sur l'ensemble du district hydrographique du Rhin, les travaux de réexamen du Plan ont pris un certain retard, de même que la fourniture d'informations et de données par les États du bassin du Rhin. Dans sa version de projet, le présent Plan de gestion du DHI Rhin a donc été publié quelques mois plus tard que prévu et comporte à quelques endroits des informations encore provisoires qui seront complétées d'ici 2021 dans la version finale.

Éditeur :

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) Kaiserin-Augusta-Anlagen 15, D 56068 Coblence Postfach 20 02 53, D 56002 Coblence Téléphone +49-(0)261-94252-0, téléfax +49-(0)261-94252-52

Courrier électronique : sekretariat@iksr.de

www.iksr.org

© IKSR-CIPR-ICBR 2021

